

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-714738

AS41708

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12345

Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HOUACHMI Zineb

Date de naissance : 31/03/84 - Casablanca

Adresse : Résidence Ambars Appr 033 - Quartier Almaz
20190 - Casablanca

Tél. : 0661156727

Total des frais engagés : 352,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Fatna SOUHAÏL
Professeur de Pédiatrie
Espace Maârif Angle Brahim Roudani et
Abdel Iskak Al Marouni - Casablanca
Tél : 05 22 99 63 00

Cachet du médecin :

Date de consultation : 28 Jan 2023, Casablanca

Nom et prénom du malade : AIDANI HIRY

Age : 9 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 20/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :

DET ADHÉRENT

RECEPTION

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28 Jan 12	CS	1	300 dh	INP : 091572111 DR. Fatna SOUFIAN Professeur de Pédiatrie Espace Madani 10, Bld Ben Roudani et Boulevard Al Massaoui - Casablanca Tél: 0522 69 64 64 - 0522 69 64 64 e-mail: 0522 69 64 64

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CASAVIEW Dr. Othmane BENNOUNA Centre commercial Casaview Nassim Islander Casablanca Tél: 0522 69 64 64 - 0522 69 64 64	28/01/12	PHARMACIE CASAVIEW Dr. Othmane BENNOUNA Centre commercial Casaview Nassim Islander Casablanca Tél: 0522 69 64 64 - 0522 69 64 64

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			51,40

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A vertical axis is				

الأستاذة رشيدة شامي و الأستاذة فاطنة سهيل

Professeur Fatna Souhail & Professeur Rachida Chami

Professeurs de l'Enseignement Supérieur de Pédiatrie

Faculté de Médecine de Casablanca

Pédiatrie Générale, Néonatalogie, Pneumologie, Asthme

Exploration et prise en charge des allergies de l'enfant



Aïdani Hiba

18,00

1/ Deliprane 500

33,40

2/ Amoxil 500

51,40

PHARMACIE CASAVIEW
Dr Othmane BENNOUNA
Centre commercial Casaview
Nassim Islane Casablanca
tel: 0522 69 64 64 VATP: 5513 13 50 00

Casablanca, le

28 JAN. 2023

1 spon 19 et fin
x03j

1 Len x 3fus b x07

بوسنة طبية فقط
احترام الجرعة الموصدة

PPV: 33,40 DH
LOT: 650033
PER: 06/2025

15,80
PPV: 33,40 DH
LOT: 04/2025
PER: 14/2025

Dr. Fatna SOUHAÏL
Professeur de Pédiatrie
Espace Maârif Angle Brahim Roudani et
Abou Ishak Al Maroufi - Casablanca
tel: 05 22 99 63 63 / 06 41 48 45 49

PPV: 33,40 DH
LOT: 649000
PER: 01/2025